



Fibre optique

Info

Gendarmerie

Info

Covid 19

**Compte-Rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du 15 Février 2021**

FEVRIER 2021

**JOURNAL
DE
VALBOIS
N°34**

MAIRIE

20 rue des Fontaines
VARVINAY

03 29 89 09 38

mairie.valbois@orange.fr

mardi de 14 h à 18 h

Vous avez pu remarquer des travaux dans notre commune , c'est pour le réseau de fibre optique , nous sommes le nœud distributeur d'un grand nombre de villages aux alentours , aussi prenez patience pour ces désagréments.

La Gendarmerie vous informe



Pour la population, par le gendarme

Sécuriser son réseau Wifi... ...C'est verrouiller sa porte d'entrée !



La sécurisation de votre réseau Wifi est une étape indispensable pour empêcher un utilisateur malintentionné d'utiliser votre réseau sans-fil.

Des outils simples et à la portée de tous sont désormais téléchargeables notamment des applications android.

Elles permettent de Kracker le mot de passe et de pénétrer dans votre réseau à votre insu. À partir de cet instant, le cybermalveillant n'a plus qu'à se servir !



La gendarmerie de la Meuse, vous recommande de suivre ces 4 étapes pour sécuriser votre réseau.

✓ La protection d'accès

La première étape consiste à installer un accès administrateur individuel. En fait, la configuration d'un point d'accès est administrée via un logiciel d'exploitation une fois l'accès à l'adresse IP de ce point activé.

✓ Changer le nom de son réseau WiFi et régulièrement son mot de passe

Tout réseau WiFi a un nom. On appelle ça le SSID. L'inconvénient, c'est que tout le monde peut le détecter et tenter de s'y connecter. La première précaution à prendre est donc de **changer le nom de son réseau WiFi pour le rendre non identifiable**.

Pour cela, il faut aller dans le menu de configuration de sa box. Il faut ensuite aller à la rubrique "Réseau sans-fil" ou "Réseau WiFi". Dans les paramètres, il est possible d'introduire un nouveau nom dans le champ SSID. Il est aussi possible de changer régulièrement le mot de passe.

Configurer et sécuriser votre réseau Wifi



✓ Le chiffrement ou cryptage

trois types de méthodes de cryptages :
le WEP (Wired Equivalent Privacy) ;
le WPA (Wi-Fi Protected Access) ;
le WPA/WPA2-PSK.

Parmi ces méthodes nous vous recommandons d'orienter votre choix sur le **WPA2-PSK (AES)**, une méthode se distinguant avec un **meilleur niveau de cryptage**.

✓ Rendre son réseau WiFi discret

Le fait de mettre le réseau en discrétion permet bien d'augmenter la sécurité de son réseau WiFi. Cette stratégie consiste à **cacher le SSID** afin de rendre votre réseau plus discret. En d'autres termes, le nom de votre réseau ne s'affichera plus sur la liste des réseaux. Cela ne signifie pas pour autant que personne ne pourra y pénétrer. Seulement, en cachant votre SSID, un hacker aura plus de mal à rejoindre votre réseau.

Précision importante : avant de faire cette manipulation, pensez à bien noter le nom de votre réseau WiFi (SSID).

Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)



LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

Présents : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, VILLEMEN Thibaut, MALJEAN Claudy

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

N° 04-2021 : Participation aux activités jeunes de la commune de Vigneulles

Le Maire informe le conseil municipal que des activités jeunes sont organisées par la commune de Vigneulles les Hattonchatel comprenant des tarifs pour les ressortissants de Vigneulles et des tarifs pour les enfants des autres communes.

Après délibération et afin de permettre aux enfants de la commune de Valbois de bénéficier des mêmes tarifs que les ressortissants de Vigneulles, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, décide :

- de prendre en charge la différence du coût entre les tarifs extérieurs et ceux de Vigneulles
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 05-2021 : Offre pour Equipement de télétransmission

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le dispositif permettant les échanges dématérialisés d'informations et de transmission des actes à la Préfecture via le protocole Actes ainsi que la possibilité d'envoi des flux financiers, pièces comptables et justificatives à la trésorerie.

Pour permettre ces échanges vers la Préfecture, il convient d'avoir recours à un opérateur de télétransmission homologué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 7 voix pour :

- Accepte la proposition financière de l'entreprise JVS Mairistem pour l'acquisition d'un module de dématérialisation, certificat électronique, mise en œuvre et accompagnement pour un montant HT de 835 euros (Investissement : 320 € HT, fonctionnement : abonnement annuel + certificat valable 3 ans et option sérénité de 3 ans pour la somme de 515 € HT)
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rattachant à la décision précitée.

N° 06-2021 Convention de télétransmission des actes en Préfecture

Le Maire informe le conseil municipal que le décret n° 2005-324 du 7 avril pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 dispose que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département, signe avec celui-ci une convention.

Cette convention prévoit notamment :

- L'agrément de l'opérateur de transmission
- La nature et la matière des actes transmis par voie électronique
- Les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission
- La possibilité pour la commune de renoncer à la télétransmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 7 voix pour :

- Autorise le Maire à adhérer à l'application « actes » pour la télétransmission des actes vers la Préfecture et à signer la convention correspondante.

Orientations budgétaires 2021

- Réhabilitation de l'église de Savonnières (constitution du dossier) les crédits seront à prévoir sur le budget 2022
- Achat des étangs
- Dotation au SIELL pour travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable (la dotation sera versée sur les exercices 2021 et 2022)